

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 24 Juin 2022 à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 Juin 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, GIUDICELLI Paul, POLVERINI Jérôme, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, Etaient représentés : SAMPIERI Jean-Pierre par QUILICHINI Paul, MANICCIA Christophe par POLVERINI Jérôme Etaient absents : CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, VAUTRIN Gabriele Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Présents : 9	
Votants : 11	

Objet : Approbation du plan de financement du zonage assainissement et du schéma directeur d'assainissement dans le cadre du PLU.

Dans le cadre du PLU, il y a lieu d'effectuer des études relatives au réseau d'assainissement.

Ces éléments font partie de la réflexion autour du dimensionnement de la station d'épuration, au regard du contrat actuel de DSP avec Kyrnolia ainsi que de l'extension de l'habitat prévue au PLU.

Cela comprend une étude sur une éventuelle extension du réseau et un diagnostic des habitations actuellement raccordables.

Le plan de financement proposé pour l'opération "zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement" est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montants H.T.
COLLECTIVITE DE CORSE	40 %	10 180 €
AGENCE DE L'EAU	50 %	12 725 €
AUTOFINANCEMENT (+ TVA 20%)	10 %	2 545 €
TOTAL	100 %	25 450 €

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil municipal

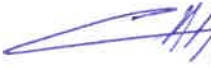

DÉCIDE

D'approuver le plan de financement présenté

D'autoriser le maire à solliciter les organismes financeurs et à effectuer toutes les démarches relatives à ce projet

D'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>01/07/2022</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 24 Juin 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/07/2022</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Charles-Henri B...</p> 
---	--